



Conseil municipal d'Aigre (Charente)

Procès-Verbal

Séance du 4 avril 2025

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD
Damien TRILLAUD			X	
Tanguy GAILLARD			X	
Emilie ROUX			X	Pouvoir à Raphaël BOUCARDEAU
Hugues CLEMENT			X	Pouvoir à Olivier GEOFFRION
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			
Amandine BERNARD	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h10.

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Nadia CAILLAUD précise qu'elle ne s'est pas abstenue pour les tarifs 2025, le Maire indique qu'il était difficile de suivre ses différents votes. Le compte-rendu sera modifié.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est adopté.

Aquitaine (nu-propiétaire, la commune étant usufruitière). Le montant de la location proposée est de 500€ HT pour le logement et 500€ HT pour le commerce (incluant la licence IV).

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour la location à M. PIRES selon les modalités précitées.

Brigitte FOURÉ informe que la réception des travaux s'est bien passée et qu'il n'y a eu que peu de réserves. M. PIRES a été retenu par la commission car son projet était le plus abouti et son prêt était déjà accordé. Il fera de la cuisine franco-portugaise avec une soirée à thème 1 fois par mois. L'ouverture aurait lieu courant mai. Il projette de racheter l'immeuble.

Madame Lê-Xuân LAIRAUD demande si des travaux seront effectués sur la façade. Le Maire informe qu'il est allé sur place avec l'entreprise ROBIN le matin-même afin d'effectuer un devis dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre du marché. Des travaux en régie sont également prévus.

Demandes d'aides à la rénovation des façades et projet global dans la Grande Rue

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a clos le règlement en faveur de l'octroi de rénovation des façades, pour basculer les crédits sur l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) lancée par la communauté de communes à compter de 2025, et ainsi créer un « bonus communal ».

Brigitte FOURÉ présente les deux dernières demandes déposées en 2024 :

- M. LECLERE et Mme TACHET : 41 Grande Rue. Ils souhaitent refaire du crépi, ils auraient donc droit à une subvention de 15% soit 443.25€ d'après le devis présenté.
- M. et Mme DESPRES : 43 Grande Rue. Ils souhaitent refaire le nettoyage et dépiquetage des joints et les huisseries. Ils auraient droit à 15% pour le ravalement (470€) et 5% pour les huisseries (71€), le total qui peut leur être accordé est de 541€.

Le Maire rappelle aussi la proposition, acceptée par le Conseil municipal en septembre 2024, de flécher les derniers crédits disponibles sur une partie de la Grande Rue à revitaliser. Les propriétaires ont donné leur accord de principe, dans l'attente des devis, du n°29 au n°37.

Le Maire présente le résultat de la consultation, et la proposition de subventionnement, étudiés par la commission Attractivité. 3 entreprises ont été consultées et la SARL Goncalves Jose a été retenue. Pour l'Espace France Services le devis est de 11 996€. Une subvention de 25% est proposée aux 3 propriétaires restants.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

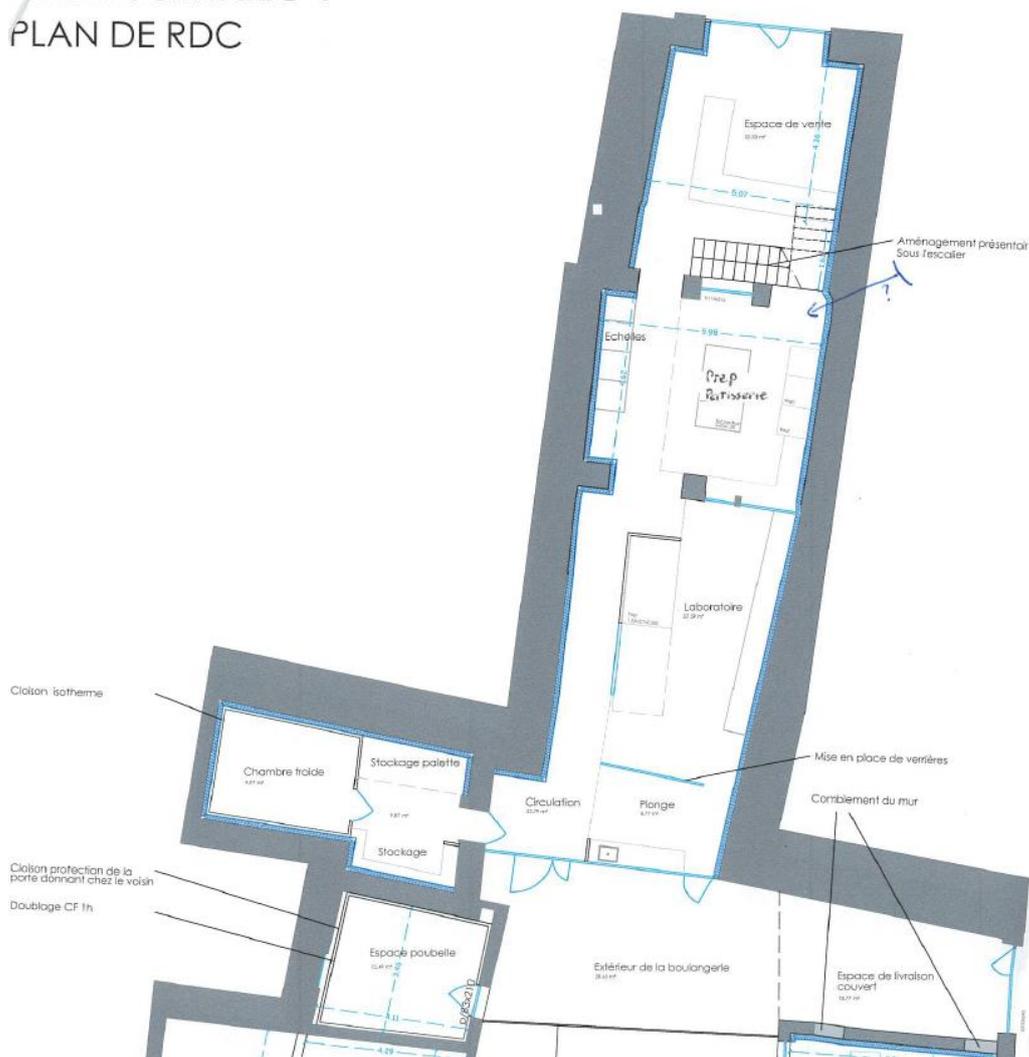
Avancement du projet de réhabilitation de la boulangerie par la SAEML Territoires Charente

Le Maire rappelle que l'ancienne boulangerie (6 Grande Rue) a été vidée et dératée (à la suite du départ des derniers occupants) à l'initiative de la SAEML Territoires Charente, propriétaire des locaux. Un curage doit encore avoir lieu.

L'architecte a été sélectionnée par la SAEML (Atelier Skala, Angoulême). L'avant-projet sommaire est en cours de finalisation, avant dépôt du permis de construire.

Les travaux ont pris du retard car tout doit être démolé. Le projet est en cours de validation par la SAEML. Le permis de construire devrait être déposé en mai, avec un début des travaux normalement vers octobre/novembre, pour une durée d'au moins 6 mois.

PLAN DE RDC



CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Avancement du projet de restructuration de l'Hôtel de Ville d'Aigre

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, la commune d'Aigre a sollicité l'Agence Technique de la Charente (ATD 16) afin de lui apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La municipalité a acté le projet de réhabiliter la salle des fêtes dans le but de reprendre les désordres structurels de l'existant, qui ont été confirmés par une étude de structure. La commune souhaite profiter des interventions pour améliorer les performances thermiques. Par ailleurs, la commune envisage également une future restructuration de la mairie située aux niveaux supérieurs avec la création d'une issue de secours au niveau de l'estrade existante de la salle des fêtes.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 300 000€HT.

Le Maire propose de lancer la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre conformément au dossier de consultation (préparé par l'ATD 16) qui reprend les éléments susmentionnés.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Aménagement des abords de l'EPHAD Habrioux

Le Maire rappelle que la dernière phase de travaux à l'EPHAD Habrioux a commencé.

En lien avec l'EPHAD et l'Agence départementale d'aménagement, et conformément aux échanges en Conseil municipal le 31 octobre 2024, le bureau d'études BETG (titulaire du marché de l'EPHAD) a été missionné pour mener une réflexion sur la réalisation d'un projet global entre la rue du Pont Boursier et la Grande Rue.

Le Maire présente le projet d'aménagement de la voirie à terme et les modifications qui pourraient être apportées Rue du Pont Boursier. La démolition de l'ancienne cave de l'EPHAD Habrioux permettra de laisser plus d'espace pour créer un parvis. Des places de parking seront prévues Rue du pont Boursier : 3 places pourraient ainsi être créées en arrêt minute en laissant quand même le passage pour les poids lourds et engins agricoles.

Le Maire informe qu'il reste encore environ un an de travaux pour l'EPHAD. La commune fera en même temps que l'EPHAD les travaux de voirie nécessaires. Le projet global de cet aménagement est de 140 000€ TTC (la répartition entre la commune et l'EPHAD n'est pas encore faite).

Les deux voies communales (Rue des Orneufs et Rue de l'hôpital) seront à sens unique autour de l'EPHAD, avec l'entrée Rue des Orneufs et la sortie Rue de l'hôpital.

Le Maire propose de modifier également les trottoirs de la Grande Rue de la Rue du Pont boursier jusqu'à la fontaine avec un estimatif de 50 000€ HT pour la partie côté PMU et 20 000€ HT pour le côté de l'épicerie.

Amandine GUILLAUME demande si tous ces travaux seront fait en même temps. Le Maire indique que ce n'est pas encore décidé puisque c'est soumis à validation ce soir et que le déroulé dépendra de l'avancement des travaux de l'EPHAD. Christophe TYRÉ précise que leur durée serait de 1 mois pour chaque partie (soit 2 mois de travaux au total), peut-être vers février/mars afin de ne pas trop impacter les commerçants.

Le Maire précise qu'il fera le point sur le plan de financement et les recherches de subventions. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Présentation du programme de travaux de voirie (FDAC) 2025

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal les travaux retenus au titre du Fonds départemental d'aide aux communes (FDAC) pour le programme 2025 de voirie, conformément aux sollicitations des usagers, aux arbitrages de la commission et à l'enveloppe inscrite au budget (39 010€).

Les rues concernées sont : Rue de la Broussette, Rue du Renclos, Rue des gaillards, Rue de la cabane à Michaud, Chemin des écoliers, Rue de l'Ouche à Perron, Rue des Pierrières, Rue des Aubuges, Rue des Orgoungnes, Rue Serpentine, Rue du pensionnat Laroque, Rue des Halles et Cessac.

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Point sur le projet de mutualisation du service de restauration scolaire

Le Maire et la Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires rappellent les échanges avec le Conseil départemental pour la mutualisation de la restauration scolaire avec le Collège. Une réunion a eu lieu mardi 1er avril.

Le département doit faire des travaux pour accueillir la cuisine pour 400 rationnaires environ. La commune prend en charge 50% des travaux. A l'ouverture des plis, le montant est d'environ

372 000€ (conforme à l'enveloppe de 370 000€ prévue initialement). Un emprunt devra être contracté comme proposé lors de l'adoption du budget.

Pour le fonctionnement, la DDETSPP préconise un second de cuisine qui sera financé par la commune. Le plan de suivi sanitaire doit être modifié car le restaurant scolaire actuel ne sera plus une cuisine centrale. Ce sera toujours la commune qui facturera les parents. Le début de la mutualisation est prévu en septembre 2025.

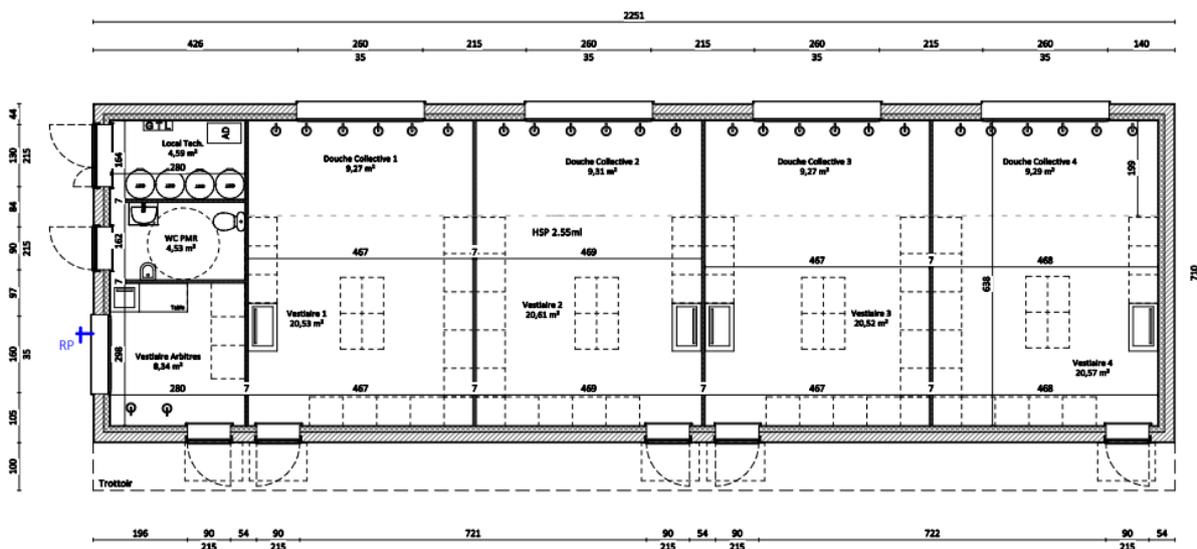
ANIMATION DU TERRITOIRE

Construction des nouveaux vestiaires de football

Le Maire rappelle le projet de construction des nouveaux vestiaires du foot et présente le plan validé par la commission « Animation du territoire ». Le projet présente plusieurs lots dont certains réservés en régie pour les agents communaux : Electricité, peinture et isolation. Le montant estimatif est de 320 000€ TTC hors travaux en régie.

Le Maire propose de lancer la consultation des entreprises.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.



Aménagements au Parc des Charmilles

Le Maire informe des aménagements de signalétiques nécessaires au Parc des Charmilles ainsi qu'à ses abords pour guider les camping-caristes jusqu'au bourg et donc aux commerces.

Par ailleurs, une benne à verre a de nouveau été installée au Parc après les travaux, conformément à celui qui existe déjà pour les containers de l'espace réservé aux camping-cars. Le Maire propose de l'habiller en bardage bois, le montant du devis s'élève à 4 900€.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Course Cycliste du 16 août à Villejésus

Dans la continuité de l'information donnée lors de la précédente réunion, le Maire rappelle que le Président de « Jeunesse et Loisirs de Villejésus » l'a informé de la décision unilatérale des membres de l'association de ne plus organiser la course cycliste du 16 août.

Le Maire rappelle que la commune verse une subvention, et qu'une aide pourrait être versée pour maintenir la course. Le Maire informe que les membres de l'association n'ont pas voulu rencontrer la mairie. Nadia CAILLAUD, membre de l'association, indique ne pas être au courant

de cette proposition de rencontre. Le Maire précise que le Président lui a confirmé avoir consulté les membres. Une réunion est prévue par l'association pour proposer d'autres idées pour la remplacer.

Nadia CAILLAUD indique que les membres de l'association sont des nouveaux membres et qu'ils n'ont pas d'appétences pour ce genre d'activité. Elle indique cependant que la frairie est maintenue.

Les membres du conseil municipal précisent que la course est un emblème de Villejésus et qu'il faudrait la maintenir.

Des propositions avaient été faites pour alléger financièrement le budget de la course mais les propositions n'ont pas été acceptées par l'association.

Il est précisé que la course a pourtant rassemblé beaucoup de monde l'an dernier (coureurs et spectateurs).

Le Maire revient sur le fait que les membres de Jeunesse et Loisirs n'ont pas voulu rencontrer la municipalité et demande à nouveau un échange avec eux car il est normal d'avoir un dialogue entre la municipalité et l'association qui fait office de comité des fêtes pour proposer le maintien de la course.

Si ce maintien n'est pas accepté, le Maire propose de prendre la course à la charge de la commune.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Situation de l'Association « L'Assise »

Le Maire et la Maire déléguée de Villejésus informent le conseil municipal des difficultés rencontrées par l'association « L'Assise », et des échanges avec les membres de l'association ainsi qu'avec les (anciens) partenaires du projet autour de la « Maison Valtaud ».

Un contrôle sanitaire avait été effectué qui était très peu satisfaisant.

Brigitte FOURÉ précise que l'accueil des jeunes était compliqué, le terrain où se trouve le lotissement Valtaud n'est plus disponible pour mettre leurs tentes donc elles sont mises sur le terrain de l'ancienne épicerie et détériorent le site. Les conditions d'hygiène ne sont pas satisfaisantes, il n'y a pas d'assainissement. Le site ne semble pas entretenu, voire même dégradé.

Actuellement, il y a un conflit au sein de l'association donc les relations sont compliquées. La communication est très difficile avec eux. La commune souhaite favoriser des initiatives pour valoriser le leg de Madame Valtaud en lien avec la commune.

Le Maire rappelle que la commission animation a souhaité ne pas attribuer de subvention cette année.

Brigitte FOURÉ rappelle également que chaque année l'ancienne salle de classe de Villejésus est mise à leur disposition en cas d'intempérie, c'est une condition obligatoire pour la tenue de leur camp. Si cette salle ne leur est plus mise à disposition, les camps d'été ne pourront pas être maintenus.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au Bois de la Sablière

Le Maire rappelle qu'une promesse de bail avait été conclue avec la société « Oxynergie » en 2020, à la suite des démarches entreprises en 2019 pour la construction d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge communale d'Aigre au Bois de la Sablière.

L'entreprise ne répondant plus aux sollicitations de la commune, le Maire a dénoncé le bail, celui-ci prévoyant qu'un permis de construire devait être obtenu dans les 4 ans de la signature de la promesse. Il propose de lancer une nouvelle consultation.

Le Maire informe qu'il a été contacté par des entreprises locales pour reprendre ce projet.

Patricia RANOUIL rappelle que la superficie n'intéressait pas ces entreprises à l'époque car trop petite mais que désormais c'est possible et que c'est même préférable que ce soit des entreprises locales qui puissent reprendre ce projet. Evelyne BERTRAND souligne que de nombreux déchets ont été stockés sur site, dont des éverites amiantées.

Le Maire confirme et propose d'effectuer une nouvelle consultation pour ce projet.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

- Signature avenant 1 – Lot 1 – Multiservices la Cagouille.
- Décision modificative budgétaire
- Signature avenant 2 – Lot 1 – Multiservices la Cagouille.
- Signature avenant 1 – Lot 4 – Multiservices la Cagouille.
- Signature avenant 2 – Lot 4 – Multiservices la Cagouille.

Questions diverses

- Le Maire informe qu'après avoir fait le point avec la Trésorerie, il y avait une erreur de 649€ sur le Budget aux articles des emprunts et intérêts. Ce montant a été corrigé.
- Urbanisme : Le PLUI a été approuvé et plusieurs mises à jour ont été effectuées depuis, et des évolutions ont été demandées. La CDC sollicite les communes pour faire une modification simplifiée qui ne modifiera pas le zonage.
- La CDC a rejoint la proposition de la CPTS Charente terre du milieu qui est une communauté des professionnels de santé. Ils proposent de lancer un espace sans tabac dans des lieux intercommunaux (maison santé et pôle jeunesse.) Le Maire propose de faire la même chose à la sortie des écoles. Accord du conseil municipal à l'unanimité.
- Un point a eu lieu entre les entreprises BETG, Bernard TP et signalisation 16 sur les réserves qu'il y a eu pour l'aménagement des abords de l'église (signalisation horizontale et parvis devant l'église) : ce sera fait fin mai après la foire car cela nécessite le blocage de la rue de l'église.
- Un recours a été déposé par Abowind contre la décision préfectorale de refus des éoliennes de Marcillac. Le collectif souhaitait que les municipalités interviennent.
- Le Maire a fait le point sur le fonctionnement de la bibliothèque avec Corinne Baillargeau. Gladys Renaud confirme son intérêt pour le poste. Le transfert du logiciel PMB est nécessaire au bon fonctionnement, la CDC prend à sa charge le transfert et la commune le fonctionnement.
- M. HALNAIS a été relancé pour la décharge de voiture sur son terrain Route de Mons.
- La réfection des toitures des hangars communaux au 12 Rue du Pont raymond est engagée. Plusieurs élus ont demandé si une démolition n'était pas plus judicieuse. Les devis sont signés auprès de l'entreprise ROBIN. Les bâtiments seraient sains. Le Maire

demande l'avis du conseil sur le devenir de ces bâtiments. Raphael BOUCARDEAU souligne qu'il serait peut-être dommage d'enlever du stockage. Les travaux de réfection de toiture seraient donc menés à bien.

- Raphaël BOUCARDEAU informe d'un projet de hangar photovoltaïque au service technique sur un hangar de stockage/parking. Le projet serait possible sur une partie du bâtiment.
- Le poste d'enseignante de toute petite section (TPS) à l'école maternelle est confirmé en poste définitif en 2025. Il était pour l'instant provisoire.
- Le Maire rappelle la journée « nettoyons la nature » qui est ce samedi 5 avril.
- La chasse aux œufs comme chaque année se déroulera le 19 avril 2025.
- La caserne des pompiers organise des portes ouvertes le 1er mai.
- La fête de la nature se tiendra le 7 mai à Aigre.
- La cérémonie du 8 mai commencera à 10h30 à Villejésus et à 11h15 à Aigre.
- Comme chaque année la municipalité participera à la Foire exposition avec l'inauguration le samedi et le petit déjeuner offert aux exposants le dimanche.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 juin 2025.
- Christian MÉGRET demande pourquoi la bâche incendie installée à La Motte est toujours vide. Guillaume DENIS indique qu'elle a été remplie au minimum et qu'il est très compliqué de trouver une société qui fait les remplissages de bâche. La recherche d'une solution se poursuit.
- Le-Xuan LAIRAUD demande si des projets sont prévus pour inaugurer le multiservice « La Cagouille ». Brigitte FOURÉ indique qu'une inauguration sera prévue courant mai/juin.
- A la suite d'une sollicitation d'une journaliste de la Charente Libre, le Maire annonce qu'il a fait part de son intention de se représenter aux prochaines élections.

Fin de la réunion à 21h45.